



Assemblée générale

Distr. générale
5 août 2020
Français
Original : anglais/français

Soixante-quinzième session

Point 104 f) de l'ordre du jour provisoire*

Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale

Mesures de confiance à l'échelon régional : activités du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Au cours de la période considérée, le Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale a tenu sa quarante-neuvième réunion à Luanda du 25 au 29 novembre 2019. Le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, en sa qualité de secrétariat du Comité, a fourni un soutien technique, administratif et logistique à la réunion. Compte tenu de la situation actuelle résultant de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le secrétariat a œuvré avec les membres du Bureau du Comité pour choisir de nouvelles dates et déterminer de nouvelles modalités pour la tenue de la prochaine réunion statutaire ordinaire.

Le Comité a continué à servir de plateforme aux pays d'Afrique centrale en ce qui concerne le dialogue sous-régional et l'échange d'informations sur les questions clés liées à la paix et à la sécurité ainsi que le recensement des nouveaux défis et des domaines de coopération futurs.

Il a salué les progrès de la réforme institutionnelle en cours de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC). Les États Membres ont demandé aux organisations internationales et régionales d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Ouest de renforcer leur coopération, notamment dans le cadre de la Déclaration de Lomé sur la paix, la sécurité, la stabilité et la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, adoptée au premier sommet conjoint des chefs d'État ou de gouvernement de la CEEAC et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, qui s'est tenu en juillet 2018.

* A/75/150.



Lors de la quarante-neuvième réunion, des experts ont tenu un débat thématique sur les effets des changements climatiques sur la paix et la sécurité en Afrique centrale. Le Comité a adopté une déclaration ministérielle dans laquelle il affirmait qu'il fallait remédier aux effets des changements climatiques sur la paix et la sécurité en Afrique centrale. Il a également souligné, dans cette déclaration, qu'il fallait que les gouvernements et les acteurs non gouvernementaux, y compris les communautés locales, ouvrent un dialogue inclusif sur la gestion durable des ressources naturelles.

Le Comité demeure préoccupé par la persistance des agissements des groupes armés illégaux dans plusieurs pays de la sous-région, y compris le recours au trafic des ressources naturelles pour le financement de ces groupes ainsi que les liens présumés entre certains d'entre eux et des réseaux terroristes internationaux.

Il a réaffirmé sa volonté de contribuer à la maîtrise des armements dans la sous-région, notamment par l'application de la Convention de l'Afrique centrale pour le contrôle des armes légères et de petit calibre, de leurs munitions et de toutes pièces et composantes pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage (Convention de Kinshasa), à laquelle huit membres du Comité sont désormais parties.

Il a rappelé que les femmes avaient un rôle clef à jouer dans l'instauration de la paix et de la sécurité. Les États Membres ont réaffirmé leur volonté de promouvoir une plus grande participation des femmes à la vie politique et aux processus de paix, notamment par l'adoption et l'exécution des plans d'action nationaux relatifs à la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité.

La cinquantième réunion du Comité se tiendra lorsque les États membres du Comité le jugeront possible, guidés en cela par les évaluations de l'Organisation mondiale de la Santé et des autorités du pays hôte.

I. Introduction

1. Dans sa résolution 74/73, intitulée « Mesures de confiance à l'échelon régional : activités du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale », l'Assemblée générale a encouragé les États membres du Comité à développer plus avant des collaborations et synergies avec la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et réaffirmé son soutien aux efforts visant à promouvoir les mesures de confiance prises aux niveaux régional et sous-régional afin d'atténuer les tensions et les conflits en Afrique centrale et de favoriser une paix, une stabilité et un développement durables dans la sous-région.
2. Dans la même résolution, l'Assemblée a exprimé sa satisfaction au Secrétaire général pour le soutien qu'il a apporté au Comité et salué le rôle joué par le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC), en sa qualité de secrétariat du Comité, s'est félicitée du renforcement du BRENUAC et a encouragé vivement les États membres du Comité et les partenaires internationaux à appuyer les travaux du BRENUAC. Elle a prié le Secrétaire général de continuer à fournir l'assistance nécessaire au succès des réunions ordinaires semestrielles du Comité. Elle l'a également prié de lui présenter à sa soixante-quinzième session un rapport sur l'application de la résolution.
3. Le présent rapport fait suite à cette demande et porte sur les activités réalisées par le Comité de septembre 2019 à août 2020.

II. Activités du Comité

4. Au cours de la période considérée, le Comité a tenu une réunion. Cette réunion, la quarante-neuvième réunion ministérielle du Comité, s'est tenue à Luanda le 29 novembre 2019, et était précédée par une réunion des points focaux nationaux le 25 novembre et par une réunion d'experts du 26 au 28 novembre. Tous les États membres du Comité, à savoir l'Angola, le Burundi, le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, le Rwanda, Sao Tomé-et-Principe et le Tchad, étaient représentés aux réunions.
5. Des représentants des entités suivantes ont également participé en qualité d'observateurs à la quarante-neuvième réunion : CEEAC ; Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale ; Commission du bassin du lac Tchad ; Force multinationale mixte ; Centre interrégional de coordination pour la mise en œuvre de la Stratégie régionale de sécurité et de sûreté maritimes en Afrique centrale et de l'Ouest ; Commission du golfe de Guinée ; Organisation internationale de la Francophonie.
6. Des représentants des entités des Nations Unies suivantes ont également participé en qualité d'observateurs à la quarante-neuvième réunion : Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique ; Centre sous-régional des droits de l'homme et de la démocratie en Afrique centrale ; Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine ; Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo ; Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine ; Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel ; Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs ; Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) ; Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUÉ) ;

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ; Bureau du Coordinateur résident des Nations Unies pour l'Angola.

7. Du 21 au 24 octobre 2019, le Bureau du Comité s'est rendu au Tchad, notamment dans la province du Lac, pour y effectuer une mission sur le terrain afin d'éclairer le Comité concernant la crise dans le bassin du lac Tchad et, en particulier, les domaines dans lesquels il faudrait agir pour renforcer la coopération régionale et internationale. Les membres du Bureau ont fait rapport au Comité sur les conditions de sécurité et la situation humanitaire, socioéconomique et environnementale, y compris les effets des changements climatiques, et ont évalué l'état d'avancement de l'exécution de la Stratégie régionale en faveur de la stabilisation, du redressement et de la résilience des zones du bassin du lac Tchad touchées par Boko Haram.

8. Compte tenu de la situation actuelle résultant de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), et guidé par les évaluations de l'Organisation mondiale de la Santé et des autorités du pays hôte, le Bureau du Comité est resté en contact étroit avec le secrétariat afin de choisir de nouvelles dates et de déterminer de nouvelles modalités pour la tenue de la prochaine réunion statutaire ordinaire du Comité en Guinée équatoriale, ainsi que pour l'organisation d'une mission sur le terrain ultérieure des membres du Bureau et de toute réunion en ligne, comme recommandé par la présidence du Comité. Les principales questions à l'ordre du jour du Comité et les activités qu'il a menées au cours de la période considérée sont décrites ci-après.

A. Examen de la situation géopolitique et des conditions de sécurité en Afrique centrale

9. Le Comité a continué à servir de plateforme au dialogue sous-régional et a permis aux États membres d'échanger leurs expériences et de recenser des domaines d'activité clefs aux fins d'une action collective. À l'appui des débats du Comité lors de sa quarante-neuvième réunion, et malgré les conséquences de la pandémie de COVID-19 dans la région, le dispositif d'alerte rapide de l'Afrique centrale dirigé par la CEEAC a présenté au Comité un examen de la situation géopolitique et des conditions de sécurité en Afrique centrale.

10. À l'occasion de cet examen, il a été indiqué que, depuis le précédent examen du Comité et avant la survenue de la pandémie de COVID-19, la situation socioéconomique en Afrique centrale était restée dans l'ensemble stable, en dépit d'une situation macroéconomique extérieure difficile. Jusqu'en novembre 2019, date de la présentation de l'examen, la sous-région a tiré profit des effets de la hausse continue des prix des matières premières qui a offert des perspectives d'amélioration des conditions économiques et des perspectives de nouveaux contrats d'exploration, et les institutions financières internationales ont fait état de rendements de l'investissement positifs. Cependant, les niveaux de la dette publique ont augmenté dans toute la sous-région, limitant la marge de manœuvre dont a besoin toute politique budgétaire pour atteindre à plus long terme les objectifs de développement et risquant d'exacerber les tensions sociales. La région a continué à faire face à de multiples menaces contre la sécurité, aux effets récurrents des changements climatiques et à des conditions socioéconomiques qui remettent en cause la capacité des gouvernements à adopter les politiques nécessaires à la liberté de circulation et à la réalisation de l'intégration régionale.

11. En ce qui concerne l'action menée dans les domaines politique et institutionnel, la région a progressé dans la réforme institutionnelle de la CEEAC, ouvrant la voie à la convocation d'une autre session ordinaire de la Conférence des chefs d'État ou de gouvernement de la CEEAC. Le Comité a pris note de la mise en place d'un gouvernement de coalition en République démocratique du Congo, de la tenue du

grand dialogue national au Cameroun, du processus de paix en cours en République centrafricaine, des débats au Congo sur l'ouverture d'un dialogue national, des discussions entre le Gouvernement tchadien et des groupes locaux dans le nord du pays, et de faits nouveaux dans le domaine électoral au Cameroun, en République centrafricaine et au Tchad.

12. En ce qui concerne la sécurité, le Comité a pris note des problèmes persistants dans les domaines de la maîtrise des armes légères et de petit calibre, de la criminalité transnationale et du trafic, de l'exploitation illégale des ressources naturelles, de la piraterie dans le golfe de Guinée, et du terrorisme et de l'extrémisme violent, qui s'étendent au-delà de la sous-région de l'Afrique centrale.

13. Dans le domaine de la gouvernance, le Comité a noté que les pays d'Afrique centrale ont manifesté un ferme engagement pour que les processus électoraux se tiennent selon les calendriers préétablis, et a observé que le recours au dialogue politique est resté essentiellement la norme pour régler les différends et préserver l'engagement en faveur d'accords politiques.

14. Le Comité a noté que la situation humanitaire en Afrique centrale restait préoccupante, comme en témoigne la présence de personnes déplacées et de réfugiés en Angola, au Burundi, au Cameroun, au Congo, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, au Rwanda et au Tchad. Certains de ces déplacements ont pour cause des catastrophes naturelles telles que des inondations, tandis que d'autres sont le résultat de l'insécurité, souvent du fait de groupes armés et d'organisations terroristes. Au cours de la période considérée, les ressources destinées à l'action humanitaire se sont révélées de plus en plus rares.

B. Désarmement et maîtrise des armements

Convention de l'Afrique centrale pour le contrôle des armes légères et de petit calibre, de leurs munitions et de toutes pièces et composantes pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage et Traité sur le commerce des armes

15. La Convention de l'Afrique centrale pour le contrôle des armes légères et de petit calibre, de leurs munitions et de toutes pièces et composantes pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage (Convention de Kinshasa) a été ratifiée par 8 des 11 pays d'Afrique centrale. La Convention est entrée en vigueur en Guinée équatoriale le 23 janvier 2020, un mois après que le Gouvernement eut déposé son instrument de ratification auprès de l'Organisation des Nations Unies.

16. Le secrétariat de la CEEAC a continué d'aider les pays à créer des commissions nationales sur les armes légères et de petit calibre, dispositif institutionnel clef pour l'application de la Convention de Kinshasa. En octobre, le Congo a créé sa commission nationale. Les 26 et 27 juin 2019, la CEEAC a appuyé la tenue d'un atelier de renforcement des capacités des membres de la commission nationale tchadienne et du Forum des jeunes et des étudiants camerounais pour la paix. Le Cameroun a créé un groupe de coordination dans le cadre de la commission nationale afin de réunir les différents acteurs dans le domaine de la maîtrise des armes légères et de petit calibre. Conformément aux dispositions de l'article 31 de la Convention, le secrétariat de la CEEAC a préparé un plan d'action quinquennal (2019-2023) aux fins de l'application de la Convention et a commencé les préparatifs pour la tenue d'une deuxième conférence des États parties à la Convention à Brazzaville en juin 2020, qui a été reportée en raison de la pandémie de COVID-19.

17. Les 20 et 21 novembre 2019, une conférence régionale a été organisée à Kinshasa sur l'harmonisation de la législation interne des États d'Afrique centrale avec la Convention de Kinshasa et le Protocole contre la fabrication et le trafic illicites

d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée. La conférence a réuni les États parties à la Convention et ses signataires afin de recenser les mécanismes et les synergies entre les parties prenantes aux niveaux national, régional et international dans le domaine de la législation sur les armes à feu.

18. Le Traité sur le commerce des armes a été signé par tous les États membres du Comité, à l'exception de la République démocratique du Congo et de la Guinée équatoriale. Il a été ratifié par le Cameroun, la République centrafricaine et le Tchad. Du 26 au 30 août 2019, la sixième Conférence des États parties au Traité sur le commerce des armes s'est tenue à Genève, au cours de laquelle des questions relatives à la transparence et à la transmission de l'information, à l'universalisation et à l'égalité des genres ont été abordées. Le Comité a noté qu'il était nécessaire de progresser en ce qui concerne le respect des obligations conventionnelles, en particulier la disposition selon laquelle les exportations d'armes sont interdites lorsqu'elles sont susceptibles de contribuer à des violations des droits humains.

19. Le Comité a noté que le Traité sur le commerce des armes et la Convention de Kinshasa étaient des instruments complémentaires qui devraient contribuer à la maîtrise du commerce illicite et de la prolifération des armes légères et de petit calibre, améliorant ainsi la sécurité humaine en Afrique centrale. Les domaines spécifiques de complémentarité comprennent les mécanismes de coordination, par exemple par l'intermédiaire des points focaux nationaux et des commissions nationales ; les mécanismes opérationnels, tels que le marquage, le traçage et la coopération transfrontières ; l'harmonisation de la législation nationale ; l'assistance technique ; les mesures de renforcement de la confiance et les mesures de transparence.

Activités récentes du Bureau des affaires de désarmement

20. Le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique a informé le Comité de l'état d'avancement d'un projet conjoint avec le secrétariat de la CEEAC et le BRENAC visant à appuyer l'application de la Convention de Kinshasa, conformément à l'initiative « Faire taire les armes » de l'Union africaine. Il a organisé des ateliers de renforcement des capacités techniques et juridiques, élaboré un manuel pour guider l'action des pays au niveau national et appuyé des activités de sensibilisation et de mobilisation transversales visant à encourager tous les États parties à ratifier la Convention. À cet égard, il a organisé un atelier à Malabo du 25 au 27 septembre pour fournir une assistance juridique aux États parties à la Convention en matière d'harmonisation de la législation nationale avec la Convention.

C. Violence armée et terrorisme en Afrique centrale

Stratégie régionale de lutte contre le terrorisme et la prolifération des armes légères et de petit calibre en Afrique centrale

21. Le Comité a continué d'examiner la stratégie régionale de lutte contre le terrorisme et la prolifération des armes légères et de petit calibre en Afrique centrale, notamment les moyens de renforcer la coopération et les synergies avec la CEEAC aux fins de son application. Conformément à la recommandation faite par le Comité lors de sa quarante-sixième réunion, tenue à Brazzaville du 29 mai au 1^{er} juin 2018, la stratégie régionale reste à l'ordre du jour des organes de paix et de sécurité concernés de la CEEAC pour approbation par la Conférence des chefs d'État ou de gouvernement de la CEEAC lors de sa prochaine session ordinaire, afin de permettre

au secrétariat de la CEEAC de suivre son application, qui reste la responsabilité des États membres.

Boko Haram

22. Le secrétariat de la Commission du bassin du lac Tchad a présenté un exposé au Comité sur l'application de la Stratégie régionale en faveur de la stabilisation, du redressement et de la résilience des zones du bassin du lac Tchad touchées par Boko Haram, adoptée en août 2018 et approuvée par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine en décembre 2018. L'application de la Stratégie coûterait environ 12 milliards de dollars. En juillet 2019, un fonds de stabilisation pour la région du lac Tchad de 100 millions de dollars a été ouvert par le Programme des Nations Unies pour le développement lors de la deuxième réunion du Forum des gouverneurs du bassin du lac Tchad pour la coopération régionale en matière de stabilisation, de consolidation de la paix et de développement durable, qui s'est tenue à Niamey les 17 et 18 juillet 2019.

23. La Force multinationale mixte a informé le Comité des progrès réalisés dans la lutte contre Boko Haram et ses diverses factions, grâce en grande partie aux efforts combinés des opérations militaires nationales, bilatérales et régionales. Les opérations, concentrées sur les îles du lac Tchad et le long de la frontière entre le Cameroun et le Nigéria, ont rencontré des difficultés en ce qui concerne la coordination, le traitement des personnes associées à Boko Haram et la prolifération des armes légères et de petit calibre et des engins explosifs improvisés. La Force a également continué à faire face à des problèmes de capacité liés à l'appui aérien, amphibie et antidrone, et a demandé une plus grande assistance internationale dans ces domaines.

24. Le BRENUAC a informé le Comité de l'état d'avancement de l'application de la résolution 2349 (2017) du Conseil de sécurité sur la situation dans la région du bassin du lac Tchad. Le système des Nations Unies est resté pleinement mobilisé, notamment pour appuyer la Stratégie, et a mis particulièrement l'accent sur le renforcement du rôle des femmes et des jeunes dans l'application de la Stratégie, ainsi que sur la préservation de l'espace humanitaire. Du 19 au 23 novembre 2019, le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique centrale et le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, ainsi que le Représentant spécial de l'Union européenne pour le Sahel, ont effectué une visite conjointe au Nigéria après avoir effectué des visites analogues au Cameroun, au Niger et au Tchad au cours du premier semestre de 2019.

D. Braconnage, recours aux mercenaires et criminalité transnationale organisée

25. Le Comité a noté que les frontières poreuses de l'Afrique centrale étaient un problème majeur pour l'élimination du braconnage, du recours aux mercenaires et de la criminalité transnationale organisée. En outre, ces questions vont de pair avec divers aspects de la maîtrise des armes légères et de petit calibre, de l'exploitation illégale des ressources naturelles, de la sécurité maritime et du terrorisme et de l'extrémisme violent.

26. Il a été informé des travaux de la cinquième session de la commission conjointe associant la République centrafricaine et le Congo, qui s'est tenue à Bangui les 5 et 6 août 2019 et a abouti à plusieurs accords bilatéraux relatifs à la défense et au contrôle aux frontières. Les deux pays sont convenus de créer une structure de coordination pour examiner la transhumance transfrontières, l'exploitation illégale

des ressources naturelles, le braconnage, la migration irrégulière et la maîtrise des armes légères et de petit calibre.

27. Il a également été informé de la situation dans le nord du Tchad, où les autorités servent de médiateur entre les creuseurs artisanaux et les communautés locales de la province du Tibesti. La région connaissant régulièrement des affrontements armés, un accord a été signé le 11 novembre 2019 avec les groupes armés opérant dans la zone de Miski, dans le but de mettre fin à la violence liée à la présence active de mercenaires, de trafiquants de drogue et de terroristes le long de la frontière avec la Libye.

E. Sécurité maritime dans le golfe de Guinée

28. Le secrétariat de la CEEAC et la Commission du golfe de Guinée ont fait des présentations au Comité sur la sécurité maritime dans la sous-région. Les 3 et 4 octobre 2019 à Abidjan, les responsables du Centre régional de sécurisation maritime de l'Afrique centrale et du Centre interrégional de coordination pour la mise en œuvre d'une stratégie régionale de sécurité et sûreté maritime en Afrique centrale et de l'Ouest, avec l'appui du Réseau interrégional pour le golfe de Guinée, se sont réunis pour faire le point sur les activités destinées à renforcer la coopération entre les pays d'Afrique centrale. Ils ont souligné l'importance de l'échange d'informations, de la mise en commun des ressources et du recensement des synergies institutionnelles pertinentes. Le financement de ces activités reste un défi majeur pour lequel de nouvelles consultations interrégionales entre l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale pourraient être utiles. Les États membres ont été invités à désigner des coordonnateurs nationaux pour la mise en œuvre de la stratégie régionale de lutte contre la piraterie et de renforcement de la sécurité maritime.

29. Le Groupe du G7 des Amis du golfe de Guinée a continué de se réunir régulièrement tout au long de la période considérée. Un forum international sur l'état de mise en œuvre de la Déclaration des chefs d'État et de gouvernement des États de l'Afrique Centrale et de l'Afrique de l'Ouest sur la sûreté et la sécurité dans l'espace maritime commun s'est tenu à Pointe-Noire (Congo), du 23 au 27 septembre 2019, et la Conférence mondiale sur la sécurité maritime s'est tenue à Abuja du 7 au 9 octobre 2019. Lors de ces deux réunions, le Centre de coordination interrégional a exhorté les États membres à faciliter l'échange d'informations dans les centres maritimes opérationnels de la CEEAC et à activer l'espace maritime sud de la CEEAC (zone A) dès que possible afin de compléter le système de sécurité régional. Le Centre de coordination interrégional a également demandé que l'appui aérien au groupe naval situé dans l'espace maritime nord de la CEEAC (zone D) soit renforcé, et que des capacités de détection et d'alerte plus avancées soient fournies.

F. Mise en œuvre de l'agenda sur les femmes et la paix et la sécurité en Afrique centrale

30. ONU-Femmes a informé le Comité de l'état de la mise en œuvre de la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité, notant que le programme sur les femmes et la paix et la sécurité reposait sur quatre piliers que sont la prévention, la participation, la protection et la promotion, ainsi que sur la prise en compte du fait que les conflits ont des conséquences différentes pour les hommes et les femmes. Le Comité a noté que les femmes continuaient d'être exclues des négociations de paix, malgré le rôle essentiel qu'elles jouent à la tête des mouvements sociaux pacifiques et au cœur du relèvement communautaire après les conflits.

31. ONU-Femmes a encouragé le Gabon, la Guinée équatoriale, Sao Tomé-et-Principe et le Tchad à élaborer sans délai des plans d'action nationaux pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000). Au mois de juin 2019, la CEEAC a adopté un plan d'action régional pour la mise en œuvre de la résolution.

G. Droits humains

32. Le Comité a entendu un exposé du Centre sous-régional des droits de l'homme et de la démocratie en Afrique centrale sur la situation des droits de l'homme en Afrique centrale. Le Centre a exhorté les États à ratifier la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, la Convention relative aux droits des personnes handicapées et la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, ainsi que le Protocole facultatif de 2002 se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Il a noté que le Rwanda avait mis en place un mécanisme national de prévention de la torture, conformément au Protocole facultatif, et que des efforts similaires étaient en cours au Cameroun et au Gabon. Il a souligné que les obligations des États au titre des instruments relatifs aux droits de l'homme devraient être reflétées dans la mise en œuvre des recommandations des organes conventionnels concernés et a encouragé les pays à allouer des ressources appropriées aux organes interministériels chargés de surveiller cette mise en œuvre.

33. Du 5 au 27 septembre 2019, comme suite aux conclusions d'une précédente visite menée en mai 2019, une équipe d'évaluation technique du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme s'est rendue au Cameroun, notamment dans les régions du nord-ouest et du sud-ouest. Au Burundi, les autorités ont continué de collaborer avec le Haut-Commissariat des Nations Unies et le Centre sous-régional et ont organisé six ateliers de renforcement des capacités entre septembre et novembre 2019 avec le Ministère des droits de l'homme, des affaires sociales et du genre, la Commission nationale indépendante des droits de l'homme et des organisations non gouvernementales partenaires.

H. Conséquences des changements climatiques sur la paix et la sécurité en Afrique centrale

34. À la demande de la République démocratique du Congo, qui préside la quarante-huitième réunion du Comité, des experts ont tenu un débat thématique sur les conséquences des changements climatiques sur la paix et la sécurité en Afrique centrale. Le PNUE a informé le Comité de la situation en Afrique centrale et a encouragé les États membres à adopter des dispositifs de gouvernance inclusifs afin de s'attaquer à des questions essentielles liées à la gestion des ressources naturelles et aux dimensions économiques, sociales et environnementales de la résolution des conflits.

35. Le Comité a adopté une déclaration ministérielle (voir annexe) dans laquelle il affirme qu'il faut s'attaquer aux effets des changements climatiques sur la paix et la sécurité en Afrique centrale. Il a également réaffirmé l'importance des objectifs de développement durable, de l'initiative « Faire taire les armes » menée par l'Union africaine, et confirmé la position sous-régionale commune présentée au Sommet sur le climat en septembre 2019. En outre, il a souligné la nécessité d'un dialogue inclusif entre les gouvernements et les acteurs non gouvernementaux, y compris les populations locales, sur la gestion durable des ressources naturelles. Dans cette déclaration, le Comité a invité le PNUE à poursuivre ses consultations avec les États

membres dans le cadre du Comité, et à renforcer son appui dans le domaine de la sécurité climatique.

I. Coopération avec les organisations internationales et régionales, avec l'appui d'entités des Nations Unies

36. La Déclaration de Lomé a été adoptée le 30 juillet 2018 lors du Sommet conjoint des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO et de la CEEAC sur la paix, la sécurité, la stabilité et la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Mise en place le 30 juillet 2018, celle-ci reste un cadre central pour la coopération entre les deux communautés économiques régionales. À cet égard, en juillet 2019, deux consultants, avec l'appui de l'Agence allemande de coopération internationale, ont élaboré un plan pluriannuel commun, présenté pour adoption à un comité de suivi composé de ministres des États membres de la CEDEAO et de la CEEAC. Parmi les points à approfondir, des modalités plus concrètes doivent être établies en matière de coopération policière interrégionale, notamment la mise en place d'un mécanisme régional permanent de coopération policière au sein de la CEEAC.

37. Le soutien à l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine reste un autre point central de la coopération avec les organisations internationales et régionales, y compris les entités des Nations Unies. À cette fin, la CEEAC, le Centre d'opérations des Nations Unies en Afghanistan et le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine ont réaffirmé leur engagement à appuyer ensemble l'Accord politique, notamment par la fourniture d'une assistance technique à la création d'observatoires nationaux aux fins de l'alerte précoce, qui fonctionneraient en tandem avec le Mécanisme d'alerte rapide de l'Afrique centrale.

38. Le Comité a également entendu un exposé sur le processus de réforme institutionnelle de la CEEAC. En juillet 2019, les ministres ont approuvé un ensemble de réformes, ainsi qu'un projet de plan d'action et de budget, en vue de mener à bien l'entreprise de réforme. L'ensemble a été adopté lors de la neuvième session extraordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEEAC, qui s'est tenue à Libreville du 16 au 18 décembre 2019. Cet ensemble comprenait : le projet de traité révisé instituant la CEEAC, le projet de cadre organique révisé de la future Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, le projet de statut révisé du personnel de la CEEAC, le projet de règlement financier révisé de la CEEAC et le projet de protocole révisé du Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale. Il a été stipulé que la future Commission serait composée d'un président, d'un vice-président et de cinq commissaires. Les membres de la Commission seraient nommés pour des mandats de quatre ans non renouvelables selon le principe de la rotation selon l'ordre alphabétique français. On peut citer, parmi les autres aspects de la réforme : la décentralisation des pouvoirs des organes de décision et le renforcement des pouvoirs de la Commission ; une architecture unifiée de prévention et de stabilité pour la CEEAC qui confirme les liens entre le Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale et les autres dispositifs de paix et de sécurité des Nations Unies et de l'Union africaine ; l'institutionnalisation de la société civile et des modalités d'engagement avec la Communauté ; la modernisation du règlement financier et des règles de gestion financière afin de promouvoir une bonne gouvernance financière ; une révision du statut et du règlement du personnel, ainsi qu'une rationalisation des processus de classification et de recrutement.

III. Questions administratives et financières

39. Le Comité s'est dit préoccupé par l'état des contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale. Il a réitéré son appel aux États membres leur demandant de verser leurs contributions et a prié le secrétariat d'envoyer régulièrement des rappels à cet effet. Le Comité a félicité le Rwanda pour le versement régulier de ses contributions.

40. Le Comité a reçu une mise à jour au sujet des mesures de revitalisation adoptées lors de sa quarante-quatrième réunion, notant que la majorité d'entre elles avaient été mises en œuvre. Toutefois, il a indiqué qu'il se trouvait toujours dans une situation financière critique, car il tient deux réunions statutaires par an – dont le coût a augmenté – financées par le budget ordinaire de l'ONU. En l'absence d'une solution à long terme, le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix est tenu de mobiliser, à titre exceptionnel, des ressources extrabudgétaires pour faire face aux crises. Depuis 2016, le Comité affiche un déficit moyen de plus de 30 000 dollars par réunion. Conformément à la Déclaration relative au fonds d'affectation spéciale du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale (Déclaration de Libreville) (voir [A/64/85-S/2009/288](#), annexe I) et comme l'a salué l'Assemblée générale dans sa résolution [64/61](#), les membres sont tenus de verser une contribution annuelle minimale de 10 000 dollars au fonds d'affectation spéciale. Le solde du fonds d'affectation spéciale a été reconstitué grâce aux récentes contributions de l'Angola et du Burundi.

IV. Conclusions et recommandations

41. **Le Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale continue de montrer son importance en tant que plateforme de dialogue et de coopération sous-régionale sur les questions cruciales que sont la paix et la stabilité. Comme indiqué par le Comité, l'Afrique centrale continue d'éprouver de grandes difficultés qui compromettent sa stabilité. J'accueille avec satisfaction l'engagement des États de la sous-région à surmonter ces difficultés, comme en témoigne le caractère ouvert des débats tenus lors de la quarante-neuvième réunion du Comité.**

42. **Je trouve encourageant la détermination de la région à soutenir le processus de réforme institutionnelle de la CEEAC, et j'ai noté la volonté exprimée par certains États membres d'entamer un dialogue sur le rôle futur du Comité au sein de cette architecture sous-régionale de paix et de sécurité renforcée. Compte tenu de la réalité des choses pour ce qui est d'arriver à des modalités de travail efficaces et rentables, le Centre d'opérations des Nations Unies en Afghanistan, dans son rôle de secrétariat du Comité, satisfera à la demande de ce dernier, lors de sa cinquantième réunion, concernant un rapport présentant des scénarios pour le rôle futur du Comité. Je me félicite en outre des mesures prises par les États membres pour régler leurs arriérés à l'égard du fonds d'affectation spéciale, qui couvre les activités entre les réunions statutaires semestrielles du Comité, telles que les visites sur le terrain et d'autres mesures de confiance à l'échelle régionale.**

43. **Je suis préoccupé par la propagation de la pandémie de COVID-19 en Afrique centrale et par ses conséquences sanitaires, humanitaires et socioéconomiques sur les populations de la région, en particulier sur les plus vulnérables. Je félicite tous les pays de la région d'avoir pris des mesures rapides pour prévenir la propagation du virus, tout en incitant simultanément les institutions au niveau sous-régional à se pencher sur les tensions sociales et**

politiques potentielles. De même, je félicite les États membres de la CEEAC pour leur engagement constant dans le processus de réforme institutionnelle, alors même que la sous-région est aux prises avec la COVID-19, et je souligne qu'il faudra une mobilisation politique et financière renouvelée pour la redynamiser.

44. La sécurité climatique est apparue comme un thème majeur à l'ordre du jour du Comité au cours de la période considérée, soulignant les préoccupations sur la façon dont les changements climatiques affectent l'efficacité de la consolidation de la paix, la gouvernance et la réalisation du développement durable. La reconnaissance croissante du fait que les changements climatiques jouent un rôle dans l'exacerbation des risques de conflit devrait être prise en compte dans le programme régional de prévention des conflits et aider les États membres à renforcer leurs capacités d'analyse et de prévision, à maintenir l'attention sur la gouvernance et les inégalités, et à intégrer la sécurité climatique dans les discussions plus larges sur la paix et la sécurité. Je me félicite des nouvelles initiatives prises par le Comité pour lancer le débat sur les réponses régionales et renforcer la base de connaissances et de preuves autour de ce sujet, notamment en renforçant la collaboration avec le PNUE.

45. La gestion du pastoralisme et la transhumance transfrontalière continuent d'être un facteur important pour la réalisation de l'intégration économique et sociale régionale. Il demeure urgent que les États membres de la CEEAC adoptent un cadre sous-régional pour l'Afrique centrale qui tienne compte des questions socioéconomiques et sécuritaires, approuvé par le Comité comme document final de sa quarante-huitième réunion. Je me félicite de tous les efforts déployés pour atteindre cet objectif dans un délai raisonnable et réaffirme que les Nations Unies, par l'intermédiaire de l'ONUCA et d'autres entités compétentes, sont prêtes à soutenir ces efforts. Une vision régionale juste, équitable et inclusive pour la gestion du pastoralisme et la transhumance fournira aux États un modèle pour des politiques nationales et des mécanismes renforcés propres à promouvoir la coexistence pacifique et la coopération entre les communautés.

46. Je reste profondément préoccupé par la persistance des agissements de groupes armés illégaux en Afrique centrale, qui constituent une grave menace pour les civils et portent atteinte à la stabilité des États, exacerbant les tensions entre ceux-ci et en leur sein. Le trafic de ressources naturelles auquel se livrent des groupes armés dans plusieurs pays de la sous-région et la suspicion croissante de collusion entre certains de ces groupes armés et des réseaux terroristes internationaux sont inquiétants. J'invite les États membres à collaborer d'urgence pour traiter ces questions dans le cadre de rencontres bilatérales et multilatérales. Je demeure préoccupé par les violences que l'Armée de résistance du Seigneur continue de perpétrer et j'engage le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine à poursuivre son action dans le cadre de l'Initiative de coopération régionale pour l'élimination de l'Armée de résistance du Seigneur.

47. La menace que pose ce groupe exige une application intégrale de la Stratégie régionale en faveur de la stabilisation, du redressement et de la résilience des zones du bassin du lac Tchad touchées par Boko Haram. J'encourage vivement les pays touchés, ainsi que les partenaires nationaux et internationaux, à investir dans le développement durable du bassin du lac Tchad, dans des initiatives transfrontalières de consolidation de la paix et dans des solutions non militaires au conflit. Je salue également l'engagement des pays qui fournissent des contingents et des ressources à la Force multinationale mixte pour débarrasser la région du fléau du terrorisme.

48. Je félicite le Comité pour son engagement constant à promouvoir la stabilité en République centrafricaine, qui est essentielle pour parvenir à une paix durable et à long terme dans toute la région. Je reste profondément préoccupé par la perpétuation de la violence des groupes armés contre les civils, les humanitaires, les forces armées nationales et les soldats de la paix. Le risque d'aggravation des tensions intercommunautaires et de fragmentation de certains groupes armés selon des considérations ethniques aurait des répercussions plus larges dans toute la sous-région. À cet égard, je me félicite du soutien continu du Comité qui appelle toutes les parties prenantes de la région à soutenir l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine et à redoubler d'efforts pour renforcer la participation des femmes et des jeunes au dialogue, à la médiation et au suivi à tous les niveaux. Je me félicite en outre de la reprise de plusieurs commissions mixtes bilatérales entre la République centrafricaine et ses voisins, et j'encourage le Comité à renforcer ses échanges avec ces importants mécanismes.

49. Les efforts actuels du Gouvernement camerounais pour faire la lumière sur la situation des droits humains dans les régions du nord-ouest et du sud-ouest devraient être encouragés par les travaux du Comité. En outre, l'obtention de résultats tangibles dans la mise en œuvre du Grand dialogue national de 2019 et de ses résultats connexes constituerait un jalon important pour la paix et la sécurité en Afrique centrale. De tels progrès nécessitent des efforts et un engagement accrus de la part du Gouvernement, ainsi qu'un appui concerté des acteurs politiques et des parties prenantes concernées dans la région.

50. Les Nations Unies sont aux côtés des pays d'Afrique centrale dans leur quête d'une paix et d'un développement durables pour tous. Une coordination régulière et stratégique entre mes représentants spéciaux et mes envoyés spéciaux dans la région contribuera à assurer la fourniture d'une assistance cohérente et à valeur ajoutée aux États membres de la région.

51. Je remercie le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, le BRENUAC et mon Représentant spécial d'avoir fourni l'appui technique, administratif et logistique nécessaire au bon fonctionnement du Comité. Je félicite également les autres entités des Nations Unies, les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales pour leurs contributions spécialisées aux travaux de la Commission. J'attends avec intérêt les délibérations et conclusions de la Commission lors de sa cinquantième réunion, qui sera accueillie prochainement par la Guinée équatoriale.

Annexe

Déclaration de Luanda sur l'impact du changement climatique sur la paix et la sécurité en Afrique centrale

[Original : français]

Nous, Ministres et Chefs de délégation des États membres du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, réunis à Luanda à l'occasion de sa quarante-neuvième réunion ministérielle :

Réitérant notre adhésion aux objectifs de développement durable, notamment l'objectif 13 visant à prendre des mesures d'urgence pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions, l'objectif 16 sur la promotion de sociétés pacifiques et inclusives au service du développement durable et l'objectif 17 sur les partenariats pour la réalisation des objectifs,

Rappelant le Sommet Action Climat tenu sous l'égide du Secrétaire général des Nations Unies le 23 septembre 2019 ainsi que la déclaration ministérielle de Brazzaville du 7 septembre 2019 relative à une position commune des États d'Afrique centrale sur le climat,

Déplorant l'impact humanitaire du changement climatique en Afrique centrale, en particulier dans le bassin du Congo et le bassin du lac Tchad et soulignant les liens existants entre ce phénomène et la paix et la sécurité internationales,

Affirmant son plein soutien à l'initiative de l'Union africaine « Faire taire les armes en Afrique à l'horizon 2020 »,

Soulignant l'importance d'un dialogue inclusif entre les gouvernements, les organisations non-gouvernementales nationales, les communautés locales et le secteur privé sur la gestion durable des ressources naturelles,

Reconnaissant l'importance de la collaboration entre la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, la Commission du bassin du lac Tchad, l'Union africaine et les Nations Unies,

1. *Réitérons* l'importance de la mise en œuvre effective de l'Accord de Paris ainsi que des recommandations du Sommet Action Climat ;

2. *Soulignons* le besoin d'intégrer systématiquement les dimensions du changement climatique et de la gestion des ressources naturelles dans les processus de prévention des conflits, de médiation et de consolidation de la paix et du développement ;

3. *Appelons* les organisations internationales et régionales, notamment la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, à renforcer les mécanismes d'alerte précoce en intégrant les informations et les indicateurs liés au changement climatique et aux ressources naturelles ;

4. *Exhortons* les États membres de la sous-région à continuer les efforts en cours en vue de relever leurs défis liés au changement climatique ;

5. *Invitons* les États membres de la sous-région à améliorer leur coordination et à saisir l'opportunité des mécanismes d'assistance prévus par l'Accord de Paris afin de bénéficier de facilités d'appui à la réalisation de projets et de plans nationaux, sous-régionaux et régionaux d'adaptation au changement climatique ;

6. *Demandons* au Programme des Nations Unies pour l'environnement et au Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, en coopération avec les partenaires du système des Nations Unies, de renforcer leur engagement dans le cadre

du Comité en soutien aux efforts des États membres pour combattre l'impact du changement climatique sur la paix et la sécurité en Afrique centrale et de faire une mise à jour lors de la cinquantième réunion du Comité, à Malabo.

Fait à Luanda, le 29 novembre 2019
